

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°5 du 5 février 2010

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°11

ARRÊTÉ
portant dissolution de la brigade territoriale de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Du 16 décembre 2009

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Du 16 décembre 2009

NOR D E F G 0 9 5 3 3 9 3 A

Références :

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R.15-22 à R.15-26 (n.i. BO).

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°5 du 5 février 2010, texte 11.

Art. 1er. La brigade territoriale de Rennes (Ille-et-Vilaine) est dissoute à compter du 1er mars 2010. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales de Betton, Bruz, Cesson-Sévigné et Vern-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine) sont modifiées dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Betton, Bruz, Cesson-Sévigné et Vern-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine) exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2 et R.15-24 1° du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie de Bretagne, commandant la gendarmerie pour la zone de défense Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,*

Jacques MIGNAUX.

(1) n.i. BO.

ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
RENNES	Chantepie	
	Rennes	(Dissolution)
	Saint-Grégoire	
	Saint-Jacques-de-la-Lande	
BETTON	Betton	Betton
	Melesse	Melesse
		Saint-Grégoire
BRUZ	Bruz	Bruz
	Chartres-de-Bretagne	Chartres-de-Bretagne
	Pont-Péan	Pont-Péan
		Saint-Jacques-de-la-Lande
CESSON-SÉVIGNÉ	Cesson-Sévigné	Cesson-Sévigné
	Thorigné-Fouillard	Rennes
		Thorigné-Fouillard
VERN-SUR-SEICHE	Bourbarré	Bourbarré
	Noyal-Châtillon-sur-Seiche	Chantepie
	Orgères	Noyal-Châtillon-sur-Seiche
	Saint-Erblon	Orgères
	Vern-sur-Seiche	Saint-Erblon
		Vern-sur-Seiche